



Litige avec mon propriétaire

Par **judy99**, le **20/10/2009** à **22:48**

Bonjour,

j'ai mis en demeure mon propriétaire par la mairie pour faute de travaux non effectués. à ce jour il ne veut plus octroyer mes loyers et ne paie pas ce mois-ci et me demande de quitter les lieux immédiatement. que dois-je faire ?

Par **Tisuisse**, le **20/10/2009** à **22:52**

Bonjour,

Si votre propriétaire veut vous expulser, il devra passer obligatoirement par la case "tribunal".

Donc, je vous conseille :

- de changer les serrures des portes afin que le propriétaire, s'il a un double des clés, ne puisse le faire en votre absence et vous ne pourriez plus rentrer chez vous,
- demander conseil à l'ADIL de votre département (coordonnées en mairie)
- saisir un juge pour qu'il vous autorise à verser les loyers chez un notaire ou un huissier, contre récépissé, sur un compte bloqué.

Par **judy99**, le **20/10/2009** à **23:13**

d'autre part mon disjoncteur se situe dans le local du propriétaire donc je n'ai pas accès et je crains qu'il me coupe l'électricité à tout moment. Si le cas se présente est-ce qu'il faut que je porte plainte, que je force la porte du local ou faire appel à un huissier ?

Par Tisuisse, le 20/10/2009 à 23:31

Vous faites appel à un électricien puis à un huissier et, en présence de l'huissier, vous forcez la porte du local des disjoncteurs et c'est l'électricien qui remettra en marche votre installation. L'huissier fera ensuite un joli rapport que vous déposerez chez un avocat et vous déposerez plainte contre votre propriétaire, au greffe du tribunal, pour entrave à la fourniture d'énergie.